

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie
N° M21- 0015721

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12581 Société : 59382
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : CHAKRI ABDELHAMID
Date de naissance :
Adresse :
Tél : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
Date de consultation :
Nom et prénom du malade : ZINER Age:
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :
Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° M21-015721

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :
Nom de l'adhérent(e) :
Total des frais engagés :
Date de dépôt :

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-541993

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12581 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : CHAKRI ABDELHAMID

Date de naissance : 01/06/1986

Adresse : Résidence WARDA N°10 WIAM OULFA CASABLANCA

Tél. : 0669587015 Total des frais engagés : 1060,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : AST ABDELOUHED ZINEB Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : grossesse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 16/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. Erchidi El Yacoubi Ilham



الدكتورة الرشيدى اليقوبى الهام

اختصاصية في أمراض النساء و التوليد

خريجة كلية الطب بالرباط

الفحص بالصدى 4D - جراحة أمراض الرحم - الجراحة المجهريه

فحص الرحم بالمنظرة - أمراض الثدي - عقم الزوجين

Spécialiste en Gynécologie Obstétrique

Diplômée de la faculté de médecine de Rabat

Accouchement - échographie 4D - chirurgie gynécologique - endoscopie - stérilité du couple Homéopathie - PMA - sénologie

Casablanca Le: 11/02/21 الدار البيضاء، صيا:

Mme Aik Abdelouhed Zineb

Mme AIT ABDELOUAHED Zine
04-11-1990
F
2102112030
A coller sur l'ordonnance



ORDO

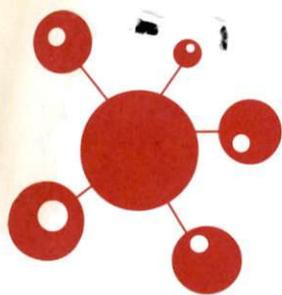
- faire SVK - dosage
- quantitatif BHC6
- plasmatique
- Sénologie
- NFS
- Glycémie
- Stoxoplasme
- Absele
- Syphilis

LABORATOIRE ORCIO
Analyses Médicales
Dr. Saïd El HAFIANE
Dr. Boum Rabii - Casablanca
199 Bd Oum Rabii - Casablanca
Tél : 05.22.90.90.44
Fix : 05.22.65.81.15 - GSM : 06.65.66.22.42

Tel: 05 22 65 81 15 Gsm: 06 65 66 22 42: 25 جزمة الشهيدة الزنقة 02 الطابق الأول - الألف الدار البيضاء الهاتف:

25 Lotissement Chahdya Rue2 1er étage Oulfa casablanca

Tel: 05 22 65 81 15 Gsm: 06 65 66 22 42 : erchidi_ilham@yahoo.fr



مختبر التحليلات الطبية

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE
ORBIO

Dr.Said EL HAFIANE : Pharmacien Biologiste, Ancien interne des hôpitaux de Nancy (France)

FACTURE N : 210200261

CASABLANCA le 11-02-2021

Mme Zineb AIT ABDELOUAHED

Demande N° 2102112030

Date de l'examen : 11-02-2021

Analyses :

Récapitulatif des analyses			
CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang adulte	E10	E
	Glycémie à jeun	B30	B
0150	BHCG quantitatif	B250	B
0216	Numération formule	B80	B
0307	Toxoplasmose IgG	B100	B
0343	Rubéole IgG	B150	B
	VDRL	B20	B
	TPHA	B50	B

Total des B : 680

TOTAL DOSSIER : 760.00DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : sept cent soixante dirhams

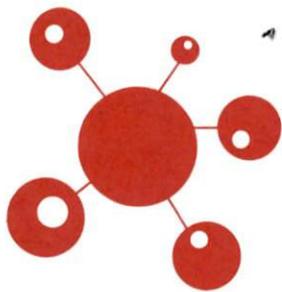
LABORATOIRE ORBIO
Analyses Médicales
Dr. Said ELHAFIANE
199 Bd Oum Rabii - Casablanca
Tél : 05.22.90.90.44
N° ICE : 001698908000008
RIB BMCI : 013 78 001091 000 38 30013 648

Recto - Verso

www.orbio.ma - HORAIRES D'OUVERTURE
du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30 / le Samedi 8h00 à 13h00

199 , Boulevard Oum Rabii , EL OULFA Casablanca Tél.: +212 (0)5 22 90 90 44 / Fax : +212 (0)5 22 90 90 42 / Email : contact@orbio.ma

T P : 36046873 - I.F : 15240654 - CNSS : 9115842 - ICE : 001698908000008



مختبر التحليلات الطبية

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

ORBIO

Dr.Said EL HAFIANE : Pharmacien Biologiste, Ancien interne des hôpitaux de Nancy (France)

A Casablanca, le Vendredi 12 Février 2021

Dossier N° : 2102112030

Mme Zineb AIT ABDELOUAHED

Né(e) le : 04-11-1990

Prélevé le : au labo 11-02-2021 11:51

Prescription : Dr ILHAM ERCHID EL YACOUBI

Mme Zineb AIT ABDELOUAHED
BENI MELLAL



HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME

Hématies :

(Sang total, cytométrie en flux, Sysmex XT 1800i)

Hémoglobine :

Hématocrite :

VGM :

TCMH :

CCMH :

RDW :

Leucocytes :

Poly. Neutrophiles :

Soit:

Poly. Eosinophiles :

Soit:

Poly. Basophiles :

Soit:

Lymphocytes :

Soit:

Monocytes :

Soit:

Plaquettes

(Sang total, cytométrie en flux, Sysmex XT 1800i)

			11-05-2020
4.270 T/l	(4.100-5.200)		4.040
4 270 000 /mm ³	(4 100 000-5 200 000)		
12.4 g/100 ml	(11.9-15.6)		11.6
37.2 %	(37.0-47.0)		36.1
87.1 µ3	(80.0-97.0)		89.4
29.0 pg	(>27.0)		28.7
33.3 g/100 ml	(31.0-36.5)		32.1
12.8 %	(0.0-18.5)		14.4
4 920.0 /mm ³	(4 000.0-10 500.0)		4 700.0
65.7 %			53.1
3 232 /mm ³	(1 800-7 300)		2 496
1.6 %			3.0
79 /mm ³	(30-580)		141
0.4 %			1.5
20 /mm ³	(0-230)		71
25.2 %			33.0
1 240 /mm ³	(1 100-3 340)		1 551
7.1 %			9.4
349 /mm ³	(300-1 010)		442
237 000 /mm ³	(150 000-400 000)		257 000

LABORATOIRE ORBIO
Analyses Médicales
Dr. Said EL HAFIANE
199 Bd Oum Rabii - Casablanca
Tél : 05.22.90.90.44
N° ICE : 001698908000008

Page 1 sur 3

Recto - Verso

www.orbio.ma - HORAIRES D'OUVERTURE
du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30 / le Samedi 8h00 à 13h00

199 , Boulevard Oum Rabii , EL OULFA Casablanca Tél.: +212 (0)5 22 90 90 44 / Fax : +212 (0)5 22 90 90 42 / Email : contact@orbio.ma

T.P : 36046873 - I.F : 15240654 - CNSS : 9115842 - ICE : 001698908000008

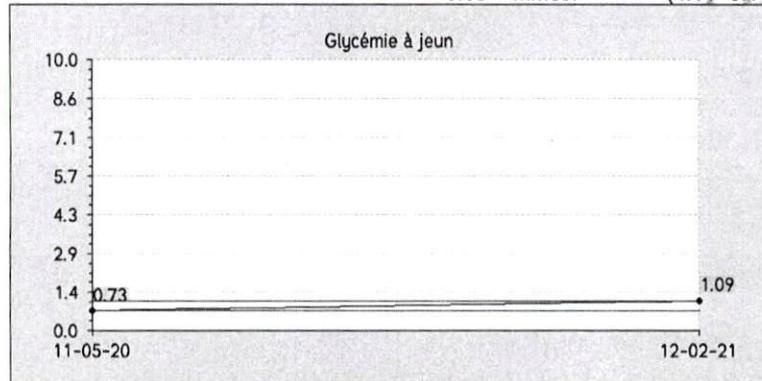
BIOCHIMIE SANGUINE

Sang tube sec, gel, héparine

Glycémie à jeun
(Héxokinase)

1.09 g/l (0.74-1.10)
6.05 mmol/l (4.11-6.11)

11-05-2020
0.73



HORMONOLOGIE

Sang tubes sec, gel

BETA-HCG TOTALES
(Vidas, Biomérieux E.I.A)

390.9 UI/l

NB1: Un taux d'HCG ne permet jamais de dater une grossesse: à voir avec l'échographie.
NB2: renouveler le dosage si BhCG est entre 2 et 15 hommes < 3UI/l

Valeurs de référence (UI/L)

1ère semaine : 5-70

2ème semaine : 10-700

3ème semaine : 200-8000

4ème semaine : 150-30000

2ème mois : 4000-170000

3ème mois : 9000-240000

IMMUNOLOGIE-SEROLOGIES

Sang tubes sec, gel

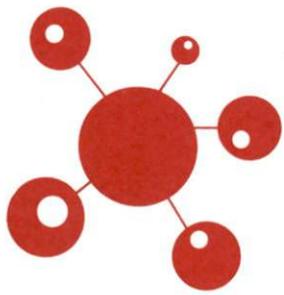
V.D.R.L. Charbon
(Agglutination, Servitex RPR)

NEGATIF

T.P.H.A
(Hémagglutination, serviBio)

NEGATIF

LABORATOIRE ORBIT
Analyses Médicales
Dr. Said El HAFIANE
199 Bd Oum Rabii - Casablanca
Tél : 05 22 00 90 40
N° ICE : 00 16 00 90 31



مختبر التحليلات الطبية

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

ORBIO

Dr.Said EL HAFIANE : Pharmacien Biologiste, Ancien interne des hôpitaux de Nancy (France)

2102112030 – Mme Zineb AIT ABDELOUAHED

Rubéole IgG

(Vidas,Biomérieux E.I.A)

54.0 UI/ml

Positif : ≥ 15 UI/l

Négatif : < 10 UI/l

Douteux : entre 10 et 14 UI/l

Conclusion :

Présence d'IgG spécifiques. Immunité acquise ou immunisation en cours. A contrôler dans 3 semaines si contexte épidémiologique ou grossesse.

Toxoplasmose IgG

(Vidas,Biomérieux E.I.A)

122.0 UI/ml

(Interprétation des IgG : Négatif < 4 ; Equivoque entre 4 et 8 ; Positif > 8)

Le Diagnostic précoce de la séroconversion maternelle en cours de la grossesse repose sur la recherche des IgM (apparition rapide) et IgG (apparition lente).

Conclusion

Présence d'IgG spécifiques. Immunité ancienne probable, à contrôler si nécessaire.

Validé biologiquement par le Dr EL HAFIANE Said

LABORATOIRE ORBIO
Analyses Médicales
Dr. SAÏD EL HAFIANE
199 Bd Oum Rabii - Casablanca
Tél : 05.22.90.90.44
N° ICE : 00169890800008

Page 3 sur 3

Recto - Verso

www.orbio.ma - HORAIRES D'OUVERTURE
du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30 / le Samedi 8h00 à 13h00

199, Boulevard Oum Rabii, EL OULFA Casablanca Tél.: +212 (0)5 22 90 90 44 / Fax : +212 (0)5 22 90 90 42 / Email : contact@orbio.ma

T.P : 36046873 - I.F : 15240654 - CNSS : 9115842 - ICE : 00169890800008